

Séance publique du 10 septembre 2001

Délibération n° 2001-0233

commission principale : finances et institutions

objet : **Désignation de représentants suppléants à la Région urbaine de Lyon**

service : Délégation générale aux affaires générales - Mission d'audit - Contrôle des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 août 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 28 mai 2001, ont été désignés, outre monsieur le président, onze membres titulaires et douze suppléants pour représenter la Communauté urbaine au sein de l'assemblée générale de la Région urbaine de Lyon (RUL).

Cette association a fait savoir que deux des représentants étaient déjà membres de l'assemblée générale, à savoir monsieur René Chevailler au titre du conseil régional du Rhône et monsieur Bernard Rivalta au titre du conseil général du Rhône.

De plus, monsieur Charrier désigné en tant que suppléant au sein de cet organisme souhaite être remplacé.

Il conviendrait donc d'élire trois nouveaux représentants suppléants à l'assemblée générale de la RUL ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 28 mai 2001 ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

1° - Rapporte la désignation de messieurs Charrier, Chevailler et Rivalta en tant que membres suppléants de la communauté urbaine de Lyon à l'assemblée générale de la Région urbaine de Lyon.

2° - Désigne monsieur Willy Plazzi, madame Françoise Mermoud et monsieur Jean-Jack Queyranne en tant que représentants suppléants de la communauté urbaine de Lyon à l'assemblée générale de la Région urbaine de Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,